



**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Rapport-Préavis No 77/15  
au Conseil Communal

**Réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour  
"une politique communale en matière de  
transports publics"**

Violeta Seematter, Municipale

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat de Monsieur Yvan Buccioli déposé à la séance du Conseil communal du 27 juin 2014, intitulée "une politique communale en matière de transports publics".

## **1. Préambule**

En juin 2014, un préavis concernant le passage de la cadence 20 minutes au quart d'heure a été validé par le Conseil Communal. A ce même conseil, Monsieur Yvan Buccioli a déposé ledit postulat.

## **2. Problématique**

La politique en matière de transports publics est de compétence municipale. Cette dernière est habilitée à organiser avec le transporteur qu'Elle aura mandaté les horaires, le parcours, etc.

## **3. Mesure proposée**

En 2018, la concession avec les TPN, sera caduque. Soit elle est renouvelée, et ainsi les TPN continueront à s'occuper de la planification des horaires, de la surveillance de l'application de la loi sur le travail qui concerne les chauffeurs professionnels etc. Soit la Municipalité reprend la concession à son compte, choisira un autre prestataire mais Elle devra s'occuper de la planification des horaires, sera responsable de l'application de la loi sur le travail des chauffeurs professionnels, etc.

Une réflexion se fera courant 2016, et la Municipalité en place à ce moment là fera le nécessaire pour avoir une offre de qualité répondant aux attentes de la Commune en matière de politique de transports publics d'un point de vue qualitatif et financier notamment.

Aujourd'hui il est trop tôt pour commencer une étude qui mettrait en relation le coût avec la qualité et l'efficacité.

## **4. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Prangins**

vu le rapport-préavis N°77/15 concernant la réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli "pour une politique communale en matière de transports publics"

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. de prendre acte du rapport-préavis N°77/15 valant réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli "pour une politique communale en matière de transports publics".

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 juillet 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler